

Corne de l'Afrique– Ethiopie

Par le SE d'Addis-Abeba

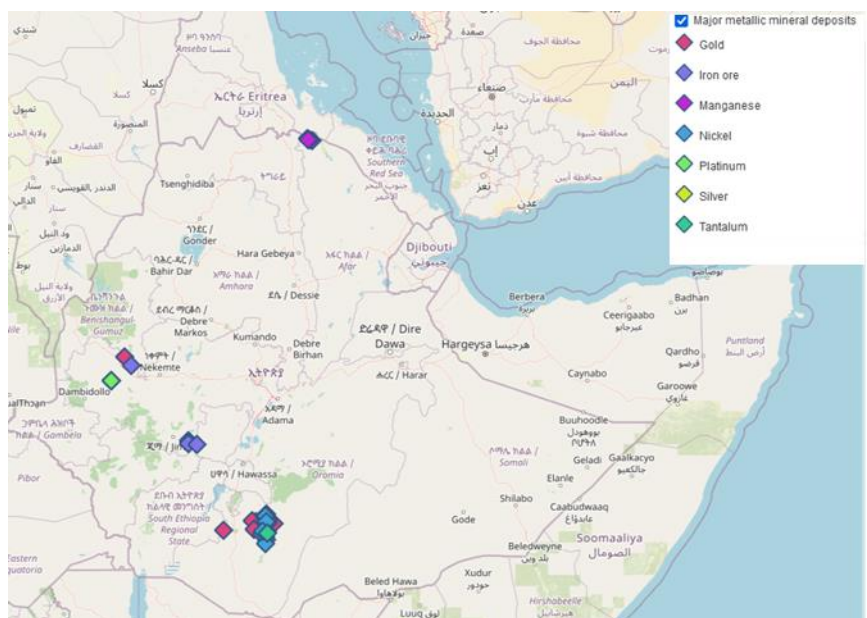


Les difficultés structurelles de l'Ethiopie : un frein persistant à l'exploitation des ressources minières

Compte tenu du potentiel élevé du secteur minier du pays, le gouvernement éthiopien tente depuis 2019 d'en faire la promotion auprès des investisseurs étrangers. Le secteur ne représente toutefois que 2 % du PIB et 5 % des recettes d'exportation. Les difficultés politico-économiques structurelles de l'Ethiopie contraignent toujours le développement du secteur minier : absence de données géologiques consolidées et certifiées, pénurie chronique de devises et incertitudes liées au rapatriement des profits. D'ici 2030, le ministère des Mines prévoit d'augmenter considérablement ses recettes d'exportation et a mis en place de nombreuses réformes ainsi que des incitations fiscales pour rendre le secteur plus attractif.

Un potentiel important en ressources minérales, qui reste peu exploité

Le ministère des Mines atteste la présence des ressources minérales suivantes dans le pays⁶⁵ : des métaux ferreux et non-ferreux (fer, nickel, chrome, niobium, tantale et métaux de base) ; des engrais minéraux bruts (potasse et phosphate) ; des métaux et pierres précieuses ou semi-précieuses (or, saphir, émeraude, opale de feu) ou des minerais industriels (gypse, sel kaolin, diatomite, carbonate de sodium). Malgré ces ressources, l'Éthiopie reste dépendante des importations de produits de base (charbon, fer, engrais, chlore, argile, marbre, granit, produits pétroliers), qui lui coûtent plus de 8 Md USD/an.



Principaux gisements de minerais en Ethiopie, (Ethiominerals)

D'après le ministère des Mines, les ressources minières éthiopiennes ne seraient cartographiées qu'à hauteur de 30 à 40 %, faute de financements, de capacités et d'équipements appropriés.

D'importantes minéralisations aurifères ont été découvertes dans trois régions de l'Ethiopie: (i) les ceintures de roches vertes occidentales (indices aurifères les plus prometteurs situés dans les régions de Tulu-Kapi , actuellement exploités par l'entreprise Kefi Gold, et d'Ankore), (ii) les ceintures de roches vertes du Nord, (iii) les ceintures de roches vertes du sud (Oromia, zone de Gujii). La vallée du Rift traversant l'Éthiopie abrite également un gisement d'or peu profond à Tendaho dans la région Afar. **Actuellement, environ 170 entreprises sont engagées dans le secteur minier en Ethiopie dont 100 dans l'exploration et 70 dans l'exploitation.** Parmi ces dernières, trois entreprises exploitent les mines d'or à une échelle industrielle : *Midroc Legedembi Gold Mine* (Éthiopie), *KEFI Minerals* (Chypre mais listée sur la bourse britannique) et *Newmont Mining Corporation* (Etats-Unis)⁶⁶. En outre, la société *Kenticha Mining PLC* qui est une coentreprise entre l'Oromia

⁶⁵ Les métaux surlignés en jaune sont considérés comme des substances critiques pour l'UE (2023)

⁶⁶ Le Conseil des ministres a attribué des licences à sept sociétés minières, dont quatre dans l'exploitation de l'or (travaux d'exploration et d'extraction dans les régions de Gambella, Benishangul-Gumuz et Oromia) en octobre 2021. Cette approbation fait suite à l'analyse des études de faisabilité, de la solidité du capital des entreprises et de leur contribution potentielle à l'économie du pays, par le ministère des Mines et du Pétrole (MoMP). Selon ce ministère, ces sociétés (dont quatre bénéficient de capitaux étrangers – Émirats Arabes Unis, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Norvège) devraient générer plus de 4,7 Md USD de revenus pour le gouvernement éthiopien au cours des dix premières années et créer plus de 1 300 emplois.

Mining Share Company (Ethiopie) et l'*Abyssinian Metals Limited* (Australie), a remporté la concession d'une mine de tantale et de lithium dans le sud de la région Oromia en décembre 2021.

De nouvelles perspectives de développement pour le secteur ont été annoncées par le gouvernement en mars 2024, avec la découverte de gisements d'or estimés contenir plus de 517 tonnes dans quatre régions du pays notamment le Gambela, le Benishangul-Gumuz, l'Oromia et le Tigré. En outre, l'Ethiopie a commencé la construction de la première grande usine de raffinage d'or dans la région du Benishangul-Gumuz avec pour objectif la production de 7,5 tonnes d'or/an.

D'importants gisements de fer ont été identifiés dans le Sekota (région Amhara). Une étude de pré faisabilité a été réalisée par le ministère des Mines et cinq sites de production d'acier ont été identifiés, soit Sekota, Metahara, Adama, Dessie, et Modjo. Ces sites ont été choisis pour leur proximité au corridor reliant Djibouti pour certains, leur proximité aux sites d'extraction pour d'autres ainsi que leur proximité à des sources d'eau. La production locale d'acier pourrait permettre de réduire la dépendance de l'Ethiopie aux importations.

Un environnement économique, politique et sécuritaire peu favorable à l'expansion du secteur minier

La production officielle d'or a connu d'importantes fluctuations depuis 2018 et une baisse de 38,5 % entre 2021 et 2022 passant de 9,6 tonnes à 5,9 tonnes et plaçant l'Ethiopie à la 52^{ème} place des pays producteurs. La baisse de la production s'est ainsi répercutée sur les exportations : sur l'année fiscale 2022/2023 les exportations d'or ont rapporté 151 MUSD à l'Ethiopie contre 403 MUSD l'année précédente. En outre, le tantale et l'opale ont généré 7 MUSD et 2,7 MUSD de recettes d'exportations respectivement, tandis que le lithium a rapporté 3 MUSD. La cible des recettes d'exportation aurifères n'aurait pas été atteinte en raison de l'insécurité dans les différentes régions du pays et aux exportations d'or illicites.

D'après le ministère, les problèmes structurels du pays tels que l'insécurité, le renforcement du marché illicite et les pénuries de devises (nécessaires pour importer des intrants) constituent des obstacles importants au développement du secteur minier. La société *KEFI Gold* qui a la concession d'une mine dans l'ouest de l'Oromia n'a pas d'accès à son site d'exploitation minière en raison des conflits. D'autre part, la région du Tigré, qui avant la guerre (2020-2022), occupait la deuxième place après l'Oromia en termes de production d'or (environ 100 MUSD de recettes et 2,6 tonnes de production), a vu l'augmentation des exportations via des réseaux illicites pendant la guerre (à destination des Emirats Arabes Unis en particulier). La baisse de la production légale et l'augmentation des trafics informels ont également eu des conséquences sur l'approvisionnement en or de la banque centrale (NBE).

Si le gouvernement éthiopien vise une contribution du secteur minier au PIB à hauteur de 14 % d'ici 2030, le chiffre actuel reste bien en deçà, la contribution étant inférieure à 2 %. En outre, le gouvernement vise l'objectif que le secteur minier constitue 37 % des revenus d'exportations d'ici 2030 (environ 5 % aujourd'hui). Enfin, il est estimé que le secteur emploierait 7 millions de personnes⁶⁷, un chiffre que le gouvernement souhaite plus que doubler pour atteindre 16,5 millions d'ici 2030.

De nouvelles politiques, stratégies et projets dans l'objectif de favoriser le développement du secteur

Le *Mining Operations Proclamation* de 2010 stipule que les ressources minérales existantes à l'état naturel sur, dans et sous le territoire éthiopien sont la propriété du gouvernement et de tous les peuples éthiopiens, en accord avec l'article 5(1/) de cette proclamation. La gestion des minerais est dévolue au gouvernement national, via le ministère des Mines et du Pétrole, en charge de promouvoir la gestion ainsi que le développement des ressources minières et du secteur minier. Le ministère est également en charge de l'octroi et de la gestion des droits miniers pour les opérations de prospection, d'exploration et d'exploitation. En outre, le ministère a établi en 2021 le **MIDI ou l'institut de développement de l'industrie minière** dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans le secteur minier, en menant des recherches, en travaillant sur le

⁶⁷ Ethiopian Investment Commission (EIC) *Mining, Ethiopia – the ideal high-potential mining destination*

développement de technologies et de ressources humaines et a vocation à conseiller le gouvernement en matière de politiques minières.

Tout titulaire d'un droit minier est soumis au paiement des *royalties* à l'Etat et aux régions, sur la base du prix de vente des transactions commerciales des minerais produits. Le montant des redevances payables par les titulaires de licences d'exploitation minière à grande échelle s'échelonne de 2 à 8 % selon la nature des minéraux⁶⁸. Le gouvernement éthiopien tire également des revenus de différentes taxes imposées aux entreprises (25 % d'impôt sur les sociétés) ainsi qu'à la vente et au renouvellement des permis et licences minières. Par ailleurs, le gouvernement se voit garantir un minimum de 5 % de participation⁶⁹ gratuite dans tous les projets miniers.

Le secteur des mines jouit d'incitations fiscales importantes, suite à l'approbation de la nouvelle réglementation sur les incitations fiscales pour les investissements étrangers. Ainsi, tout titulaire d'un permis d'exploration (ou même d'une licence d'artisanat/raffinerie) qui doit importer en Éthiopie des équipements, machines, véhicules et consommables nécessaires à ses opérations est affranchi de droits de douane entre 3 et 5 ans après l'obtention de sa licence, mais cela ne s'applique pas aux titulaires d'un permis d'exploitation minière artisanale.

Le plan de réformes *Homegrown Economic Reforms (HGER)* adopté en 2019 a reconnu le secteur minier comme une priorité pour le développement économique et a ainsi développé des stratégies pour accroître la contribution du secteur au PIB éthiopien⁷⁰. **Le HGER 2.0, qui est la deuxième phase des réformes se concentre quant à elle sur l'amélioration de l'environnement des affaires** en simplifiant les réglementations et les procédures, en réduisant la bureaucratie, en éliminant les procédures redondantes et en harmonisant les réglementations. **Afin de réduire les exportations illicites de minerais** (Or vers les Emirats Arabes Unis), **la Banque centrale éthiopienne (NBE) a augmenté les premiums à l'achat d'or pour les fournisseurs**⁷¹, une stratégie visant à formaliser le commerce de l'or et augmenter les réserves de la banque centrale.

Le gouvernement éthiopien prépare actuellement une nouvelle politique minière avec l'objectif affiché de permettre à l'Éthiopie d'utiliser ses ressources de manière durable tout en créant un environnement réglementaire plus transparent afin d'attirer les investissements étrangers, en promouvant des pratiques minières plus durables et en favorisant la concertation et l'engagement des communautés locales.

Les impacts sociaux environnementaux du secteur sont non-négligeables

Les impacts socio-environnementaux des projets miniers peuvent être particulièrement négatifs, en particulier pour les sites miniers industriels. En mai 2018, le gouvernement éthiopien a fermé la mine de Lega Dembi opérée par la société *MIDROC Investment Group* après des manifestations des populations locales. D'après des études scientifiques réalisées, la population locale aurait été exposée à des métaux toxiques (du chrome et du nickel ont été retrouvés dans la terre et de l'arsenic dans l'eau et la terre). Le gouvernement avait assuré aux habitants que la mine resterait fermée jusqu'à ce que des mesures visant à limiter la pollution soient mises en place par la société. Or, d'après l'Observatoire mondial des droits de l'homme, celle-ci aurait repris ses activités en mars 2021 sans avoir pris de mesures préventives pour réduire la pollution et l'exposition de la population aux métaux toxiques.

Dans l'objectif de limiter l'impact environnemental des mines artisanales, le gouvernement éthiopien a encadré le secteur par des directives spécifiques visant à sensibiliser les mineurs sur le plan de la gestion environnementale pendant l'exploitation minière. Les compagnies minières sont tenues de présenter un plan de gestion environnementale à l'autorité chargée de délivrer les permis. Aucune étude d'impact environnemental n'est toutefois nécessaire.

⁶⁸ Minéraux précieux (8 %), minéraux semi-précieux (6 %), minéraux métalliques (5 %), minéraux industriels (4 %), minéraux de construction (3 %), sel (4 %), géothermie (2 %)

⁶⁹ Calculée à partir du revenu après impôt de l'exploitation minière de la société d'extraction

⁷⁰ (i) formaliser et soutenir l'exploitation minière artisanale; (ii) revoir le prix de l'or à la hausse pour réduire les incitations au commerce illicite; (iii) aborder les problèmes politiques et juridiques avec les communautés locales et inciter les mineurs à s'engager et à investir dans les communautés locales; (iv) réduire les obstacles techniques et institutionnels pour la mise en place de projets miniers à grande échelle; (v) développer des politiques et des capacités institutionnelles avec des informations géologiques renforcées et une base de produits diversifiée avec un accent sur les intrants industriels.

⁷¹ Des premiums à hauteur de 60 % seront offerts pour des fournitures d'or allant de 50 grammes (g) à 3 kilogrammes (kg), tandis que les quantités supérieures à 30kg bénéficieront de prix premiums à hauteur de 72 %.